

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/01/2020

Le vingt-huit janvier deux-mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascale DAGONAT, le Maire de la Commune d'Antigny.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BODIN Gérard, Mme DAGONAT Pascale, M. LAUER Vincent, M. LEFOULON Christophe, M. OGEZ Bernard, Mme SERRAZ Cynthia, Mme TESSIER Sylviane, Mme THEUTTHOUNE Gisèle, Mme LAFORGE Kelly

Procuration(s) :

M. GRIVOT Jacques donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe

Etai(ent) absent(s) :

Mme BARRAT Héléna, Mme DUMONTEIL Maryse

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAMPAGNE Josette, M. FERNANDES Paulo, M. GRIVOT Jacques, Mme KUBON Patricia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAFORGE Kelly

Date de convocation
15/01/2020

Date d'affichage
15/01/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Délibération n° 2020/6

Demandes de subvention
pour le diagnostic de
l'Église Notre-Dame
d'Antigny par l'État

OBJET

Délibération pour la demande de subvention pour le diagnostic de l'église par l'État

Madame Le Maire d'Antigny donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 21 janvier 2020 de la direction régionale des affaires culturelles, conservation des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération concernant le diagnostic de l'Église Notre-Dame préalable à la réalisation de travaux de remise en état sur le budget 2020 du ministère de la culture.

Cette opération est évaluée à 14 266,71 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'État apporterait une subvention de 40 % soit 5 706,68 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

État	5 706,68 €
Autofinancement (sur le montant HT)	8 560,03 €
Montant HT des travaux subventionnables	14 266,71 €

- S'ENGAGE à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 17 120,05 € TTC sur le budget 2020 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- PRÉCISE que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné
- INDIQUE que la commune récupère la TVA
- INDIQUE que son n° SIRET est le suivant : **218 600 062 00010**
- INDIQUE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution
- AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier
- ADRESSE un RIB de la Trésorerie

Délibération n° 2020/6

Demandes de subvention
pour le diagnostic de
l'Église Notre-Dame
d'Antigny par l'État

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANTIGNY
Le Maire,

Page 2/2




Le Maire,

Pascale DAGONAT